

Compte rendu réunion DAM/OS du 30 juin 2021 14h00 à 17h00

ENSAM : déménagement en cours avec reconstruction des équipes, installation définitive en septembre 2021 dans les locaux de l'ENSM du Havre.

DCS : l'arrêté de restructuration est paru, malgré le retard annoncé de l'arrivée en flotte des PAM pour Marseille pour janvier 2022 et Le Havre pour décembre 2021, la restructuration aura bien lieu au 1^{er} novembre prochain. Nous sommes actuellement dans la 1^{er} phase des remontées des propositions de poste.

Budget 2022 : Un peu différent des années précédentes.

Continuité AM 2022 : espace numérique maritime est en cours de construction ; création d'un fond d'intervention maritimes accompagnant les projets pour les territoires et l'économie bleue

Suite AM 2022 : négociation dès l'automne concernant les finances et ETP pour le plan AM 2027.

DG Mer

Pas de décision à ce jour, volonté de la ministre sur ce sujet car nécessité vitale pour ce ministère. Des réunions interministérielles se sont déroulées pour les attributions de cette direction générale. Elle englobera le DAM et la DPMA.

Il y aurait une phase de fusion des services qui regrouperait les compétences des opérateurs maritimes telle que IFREMER ; OFB ; CEREMA etc ...

Un projet de DG devrait être annoncé dans les prochains jours mais elle ne rentrera pas en fonction avant janvier 2022 car il est nécessaire de connaître les moyens financiers et les ETP qui lui seront alloués.

réforme du DAFM (transfert fiscalisation des navires)

la DAM va récupérer en provenance de la Douane la fiscalisation des navires. 54 ETP seront ainsi transférés. Cela se fera par ordonnance. Les ETP seront attribués aux DDTM concernées. La répartition se fera au prorata d'actes fait au préalable dans chaque DDTM.

Portail compétence Mer :

voir document joint

Déménagement UCEM (unité centrale des examens maritimes) :

2 sites actuellement : Paris et Nantes

le service de Nantes reste à Nantes et rejoindra le CVRH avec une mutualisation des moyens. C'est la DIRM NAMO qui est maître d'ouvrage.

STEIN (inspection des navires) :

elle comprends 2 volets

1 : la délégation aux sociétés de classification des visites de sécurité des navires de + 24m

2 : les visites ciblées restant à la charge des ISN

1) sur 367 navires concernés 252 dossiers ont été faits, cela représente 68 %. dans les 32 % restant certains navires n'ont pas encore demandé leur transfert

2) 6453 navires sont concernés par des visites ciblées

Reste en discussion l'analyse juridique sur la responsabilité des ISN.

La DAM semble certaine de son analyse mais la CFDT pas du tout. La CFDT a demandé que cette analyse soit transmise pour avis au conseil d'état,